

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/930

12 juin 2009

(09-2874)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## RENSEIGNEMENTS SUR LES MESURES QUI SERONT PRISES POUR PRÉVENIR L'INTRODUCTION DE LA BACTÉRIE *HUANGLONGBING* (HLB) QUI S'ATTAQUE AUX AGRUMES

### Communication présentée par le Costa Rica

La communication ci-après, reçue le 11 juin 2009, est distribuée à la demande de la délégation du Costa Rica.

1. La Commission technique phytosanitaire du Service phytosanitaire de l'État (SFE) relevant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG) du Costa Rica a défini une série de mesures visant à empêcher l'entrée dans le pays de la maladie bactérienne connue sous le nom de "Dragon jaune" ou *Huanglongbing* (HLB).
2. Cette démarche fait suite à la déclaration par l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA) de l'état d'urgence phytosanitaire pour la région de l'Amérique centrale, du Mexique et de la République dominicaine, après la récente identification de la présence de cette maladie au Belize. En outre, celle-ci avait déjà été détectée dans des îles des Caraïbes, au Brésil et à Miami (États-Unis d'Amérique).
3. Afin de prévenir la maladie, la Commission a décidé des actions immédiates suivantes:
  - a) S'agissant du MAG, prendre un décret aux fins de la prévention du *Huanglongbing* (HLB) et de la lutte contre cette bactérie.
  - b) Affecter des ressources du Fonds de prévention des parasites du SFE au bénéfice des actions à mener.
  - c) Intensifier les mesures d'inspection des matériels agrumicoles aux points d'entrée dans le pays, car la bactérie peut se transmettre par la greffe de bourgeons contaminés et par l'utilisation de matériels de reproduction provenant de pays ou de lieux qui sont des foyers de la maladie.
  - d) Dispenser une formation à un groupe d'experts, sur le terrain et en laboratoire, dans des pays ayant de l'expérience en matière de gestion de la maladie, comme le Brésil, Cuba et les États-Unis d'Amérique, afin qu'ils se spécialisent dans l'identification du vecteur et de ses différents stades, sur le terrain et en laboratoire.

- e) Charger ce groupe d'experts de l'application complète de la stratégie de formation à l'intention des différents experts publics et privés, ainsi que des producteurs des zones agrumicoles.
- f) Prélever des échantillons d'insectes: la bactérie *Huanglongbing* (HLB) est transmise d'arbre en arbre par des insectes vecteurs dénommés *psylles*; en Asie et en Amérique, le vecteur est le *Diaphorina citri*. En raison des importantes populations de psylles dans les principales zones agrumicoles, il sera procédé à un échantillonnage minutieux de ces vecteurs, afin que les laboratoires officiels, après examen des échantillons, puissent déterminer s'ils sont ou non porteurs de la bactérie HLB. Ces insectes doivent être recherchés dans toutes les plantations d'agrumes, dans les vergers domestiques et dans les plantes-hôtes alternes, sur l'ensemble du territoire national. Étant donné que c'est au moment des jeunes pousses d'agrumes qu'ils sont les plus actifs, c'est alors qu'il faut les collecter.
- g) Évaluer la capacité des laboratoires du pays à diagnostiquer la maladie, afin de déterminer les lacunes en la matière et d'y remédier.
- h) Mener une campagne de vulgarisation par voie de presse et d'affichage, ainsi qu'à la radio et à la télévision.

4. Il convient de prendre d'urgence des mesures pour protéger le secteur agrumicole costaricien. Selon des données du Secrétariat exécutif de planification sectorielle agricole (SEPSA) pour l'année 2008, l'agrumiculture occupe une superficie totale de 25 000 hectares et génère une valeur globale de 4 129 millions de colones.

5. La maladie se manifeste par des symptômes tels que le jaunissement des branches, la moucheture des feuilles et la malformation et le goût amer des fruits. Une fois que les plantes sont infectées, il n'y a plus de moyen de lutte ni de remède possible, si bien que les arbres doivent être abattus pour empêcher la propagation de la maladie.

---